

## PROTECTION SOCIALE

### SÉCURITÉ SOCIALE : ORGANISATION, FINANCEMENT

MINISTÈRE DU TRAVAIL,  
DE LA SOLIDARITÉ  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

MINISTÈRE DU BUDGET,  
DES COMPTES PUBLICS  
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT

MINISTÈRE DE LA CULTURE  
ET DE LA COMMUNICATION

#### **Arrêté du 3 septembre 2010 portant nomination au conseil d'administration de la caisse de retraites des personnels de l'Opéra de Paris**

NOR : SASS1030758A

Le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique, le ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État et le ministre de la culture et de la communication,

Vu le décret n° 68-382 du 5 avril 1968 modifié portant statut de la caisse de retraites des personnels de l'Opéra national de Paris ;

Vu les arrêtés du 19 juillet 2007 portant nomination au conseil d'administration de la caisse de retraites des personnels de l'Opéra de Paris,

Arrêtent :

#### Article 1<sup>er</sup>

M. Patrick Frydman, conseiller d'État, est reconduit dans ses fonctions de président du conseil d'administration de la caisse de retraites des personnels de l'Opéra de Paris.

#### Article 2

M. Jean-Philippe Thiellay, maître des requêtes au Conseil d'État, est reconduit dans ses fonctions de vice-président du conseil d'administration de la caisse de retraites des personnels de l'Opéra de Paris.

#### Article 3

Le directeur de la sécurité sociale, le directeur du budget et le directeur général de la création artistique sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 3 septembre 2010.

Pour le ministre du travail, de la solidarité  
et de la fonction publique, et par délégation :

*Le directeur de la sécurité sociale,*

D. LIBAULT

Pour le ministre du budget, des comptes publics  
et de la réforme de l'État, et par délégation :

Par empêchement du directeur du budget :

*Le sous-directeur,*

G. GAUBERT

Pour le ministre de la culture et de la communication, et par délégation :

Pour le directeur général de la création artistique :

*Le chef de service adjoint au  
directeur général de la création artistique,*

C. MILES